GRAND PRIX DE PAU-ARTIGUELOUVE

Golf de Pau-Artiguelouve - Du 13 au 14 mai 2017

Email : pau@bluegreen.com - Tél : 05 59 83 09 29 - www.bluegreen.com/pau

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du statut d'amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf **et s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35€** ou être licenciés d'une fédération étrangère reconnue. Tous les joueurs licenciés en France devront présenter **un Certificat Médical de non contre indication à la pratique du golf qui devra avoir été enregistré à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.** Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.
Epreuve non-fumeur : voir Vade-mecum 2017 § 1.2-2 (I-9-3).

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement en brut sur l'addition des 2 tours.
Les joueurs seront répartis en 2 séries :

- **1 Série Messieurs** : (Catégorie 9 en 2016)comprenant 93 joueurs au maximum d'index ≤ à 11.4
- **1 Série Dames**: (Catégorie 10 en 2016)comprenant 27 joueuses au minimum d'index ≤ à 15.4

Limitation du Champ : Si le champ des joueurs est trop important, les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et 1500 premières du WWAGR pour les dames, les joueurs de catégories Minimes, Benjamins ou U12 titulaires de la licence or Elite de l'année en cours qui ne rentreraient pas dans le champ avec leur classement au Mérite National Amateur, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué ci-dessus.

Wild Cards : La Ligue Nouvelle-Aquitaine dispose de 12 wild-cards (incluses dans les 120 participants) pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus. La Ligue pourra céder tout ou partie de ces WC au Club organisateur.

L'ordre du mérite et l'index pris en compte sont ceux de la date de clôture des inscriptions le vendredi 28 avril. Les joueurs non licenciés en France devront fournir une attestation d'index pour la même date.

Les listes des inscrits et d'attente seront consultables sur le site du golf au plus tard le mercredi 3 mai.

Classement : En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou.
NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Les départs pour le 1er tour devraient se faire en respectant dans la liste des inscrits l'ordre du Mérite National Amateur puis des index selon le **Vade-mecum 2017 § 1.2.1-4 / 7**. Pour le 2e tour les départs se feront dans l'ordre inverse des résultats.

III - ENGAGEMENTS

Les inscriptions sont à adresser par écrit **avant le vendredi 28 avril à minuit** au **Golf de Pau-Artiguelouve – Domaine Saint-Michel - 64230 Artiguelouve.**. La journée d'entraînement gratuite est prévue la veille du premier tour, soit le vendredi 12 mai sur réservation des départs au golf. Aucun engagement par téléphone, ne sera pris en considération. Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent les **nom, prénom, adresse, n° de licence, n° de téléphone et incluent les droits d'inscriptions** fixés comme suit :

	Extérieurs	Abonnés Artiguelouve
Adultes	70€	20€
Jeunes licenciés ffgolf de 25 ans et moins (nés entre 1992 et 1998)	35€	10€
Jeunes licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en 1999 ou après)	25€	gratuit

Tout joueur déclarant forfait après le jeudi 11 mai à minuit reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

IV - REMISE DES PRIX

Les 2 premiers en brut des séries Messieurs et Dames recevront un souvenir.

V - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

****